

Note économique

N° 139

JUIN 2013

Changer de cap maintenant

la
cgjt

Centre confédéral d'études économiques et sociales

Sommaire

La situation économique ne s'améliore guère au niveau mondial	3	Un examen non exhaustif de quelques mesures décidées par le gouvernement	10
Les effets dévastateurs des politiques d'austérité	3	Effets négatifs de la loi dite de « sécurisation de l'emploi » sur l'activité économique	10
Un cercle vicieux	3	Le CICE ou crédit d'impôt compétitivité – emploi : une mesure coûteuse	11
Une politique monétaire contre-productive	3	Aides aux entreprises	11
En France la situation sociale et économique est alarmante	4	Rapport signé par les organisations patronales, la CFDT, la CGC et la CFTC.....	12
Les derniers indicateurs de l'Insee ne laissent pas de doute en la matière	4		
Bilan décevant de l'année 2012	4		

A la veille de la conférence sociale du mois de juin, une série d'indicateurs publiés par l'Insee tout comme par les autres institutions à l'étranger attestent de la persistance des difficultés, voire d'une dégradation de la situation dans un certain nombre de pays européens. En particulier, le chômage et la précarité se développent, alors que la plupart des salariés, de retraités et de privés d'emploi voient leur pouvoir d'achat baisser.

Pour bon nombre d'experts, les politiques d'austérité ont une grande responsabilité dans la dégradation de la situation.

En dépit de la contestation du président de la République et son gouvernement contre les injonctions de la commission de Bruxelles, par exemple sur le dossier des retraites, c'est bien les politiques d'austérité exigées par cette même commission qui sont appliquées en France.

La gravité de la situation exige un changement de cap.

Il ne suffit pas de contester verbalement les propos des dirigeants européens. Il faut rompre franchement avec des choix qui ont fait preuve de leur nocivité, comme en attestent les exemples grec et espagnol où le taux de chômage des jeunes est respectivement de 63 et 56 %.

La situation économique ne s'améliore guère au niveau mondial

Dans ses dernières prévisions (avril 2013), le Fonds monétaire international (FMI) révisé à la baisse ses prévisions de croissance dans le monde pour l'année 2013. La baisse concerne surtout la zone euro mais aussi l'Europe centrale et orientale, l'Amérique latine, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Les révisions à la baisse concernent également le Canada et le Royaume-Uni.

Le FMI parle d'une « reprise à trois vitesses » : pays à croissance forte (« pays émergents »), pays à croissance faible (Etats-Unis d'Amérique) ; pays à croissance négative ou en décroissance (zone euro).

La croissance des pays émergents reste certes forte en comparaison avec celle de l'Europe, voire celle des Etats-Unis et du Japon. Néanmoins, il faut relativiser cette croissance eu égard à l'évolution de

l'urbanisation dans ces pays : l'exode vers les régions urbaines modifie la nature des besoins, si bien qu'un taux de croissance qui passerait de 10 à 5 %, même si elle reste encore élevé en égard à la croissance européenne, signifie de fait une restriction relative des produits nécessaires pour répondre à ces besoins.

Les effets dévastateurs des politiques d'austérité dans la zone euro

Le contraste est flagrant entre les pays émergents, les Etats-Unis avec une croissance de 1,9 % et la zone euro qui est en récession (-0,3 % en 2013).

Il est de plus en plus admis, y compris au niveau des institutions internationales comme le FMI, que la responsabilité de la situation dégradée de l'Union européenne incombe, dans une très large mesure, aux politiques d'austérité et à l'incapacité de la Banque centrale européenne (BCE) à inciter les banques à accorder des crédits en faveur de l'emploi et de l'activité économique.

Un cercle vicieux

Les politiques d'austérité affaiblissent le potentiel de croissance économique et par la même le revenu et les rentrées fiscales, ce qui alourdit le déficit budgétaire et la dette publique. On se retrouve ainsi dans un cercle vicieux comme en Grèce, en Espagne et au Portugal.

Une politique monétaire contre-productive

La BCE réduit certes les taux d'intérêt pour les crédits qu'elle accorde aux banques. Ce faisant, elle voudrait inciter les banques à augmenter les crédits à leurs clients. Or, c'est le contraire qui se produit : face à la dégradation de la situation et à la montée des incertitudes, et pour assurer une meilleure rentabilité à leurs actionnaires, les banques préfèrent ne pas augmenter les crédits.

Les banquiers arguent que le problème viendrait des entreprises qui ne demanderaient pas de crédits. Cet argument est fallacieux, car l'insuffisance des crédits bancaires participe précisément de la dégradation de la situation économique ; cela conduit, entre autres, à une moindre demande de crédits bancaires.

Il est à noter qu'aujourd'hui les banques européennes disposent d'énormes sommes en liquidités (1 100 milliards d'euros selon certaines sources) ; elles les placent à la BCE pratiquement sans aucune rémunération, alors que des besoins de financements sont largement non satisfaits surtout en ce qui concerne les PME.

Une solution possible est de conditionner les crédits et autres facilités de la BCE au respect d'un certain nombre de critères, par exemple l'emploi, l'investissement dans la recherche, la formation et les équipements, etc. Inversement, si les banques n'augmentent pas leurs crédits à ces fins, la BCE pourrait alourdir les conditions de son soutien à ces banques. Ainsi, au lieu d'une baisse indifférenciée de ses taux, la BCE pourrait mettre en place une politique sélective en faveur de l'emploi et de l'activité économique au niveau des territoires.

Cette même logique pourrait ensuite être étendue au niveau de chaque pays.

Les propositions Cgt de création d'un pôle financier public et de fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires s'inscrivent dans cette logique.

En France la situation sociale et économique est alarmante

Les derniers indicateurs de l'Insee ne laissent pas de doute en la matière

- En mai 2013, l'opinion des ménages sur leur situation financière personnelle chute de 10 points. L'opinion sur leur situation financière personnelle « future » se dégrade également mais moins fortement (-3 points). De même, les ménages trouvent moins opportun de faire des achats importants, le solde d'opinion reculant de 3 points.

Ces trois soldes se situent encore largement en dessous de leur moyenne de longue période.

Source : Insee, *Informations rapides*, n° 122 - 28 mai 2013.

- En mars 2013, le chiffre d'affaires dans l'industrie manufacturière progresse (+0,8 %, après +0,7 % en février), du fait de la forte hausse du chiffre d'affaires des matériels de transport (+9,9 %). Dans l'industrie

manufacturière hors matériels de transport, le chiffre d'affaires baisse (-0,9 %).

Source : Insee, *Informations rapides*, n° 128 - 31 mai 2013.

- En mars 2013, le chiffre d'affaires diminue par rapport au mois précédent dans l'information et communication (-2,3 %), le commerce de gros hors automobiles et motocycles (-1,1 %), le soutien aux entreprises (-1,0 %) et le transport et entreposage (-0,8 %). Il est stable dans les activités immobilières.

Source : Insee, *Informations rapides*, n° 129 - 31 mai 2013.

- Dans l'ensemble de la fonction publique, les effectifs salariés (yc les contrats aidés) diminuent de 0,5 % (à périmètre constant) entre fin 2010 et fin 2011 (soit 29 100 agents de moins en un an). Hors contrats aidés, la baisse s'établit à -0,4 % (-21 200 agents).

Source : Insee, *Informations rapides*, n° 115 - 17 mai 2013.

- En avril, les chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière anticipent une baisse de 4 % de leur investissement pour 2013. En janvier dernier, ils prévoient un investissement stable en valeur. Cette révision à la baisse concerne l'ensemble des secteurs à l'exception du secteur automobile (+1 point).

Source : Insee, *Informations rapides*, n° 116 - 11 mai 2013.

- En avril, les dépenses de consommation des ménages en biens reculent de 0,3 % en volume, après avoir augmenté de 1,3 % en mars. La baisse en avril est principalement imputable au recul des dépenses en produits alimentaires. En revanche, les achats en biens durables et les dépenses en énergie progressent.

Source : Insee, *Informations rapides*, n° 124 - 31 mai 2013.

Bilan décevant de l'année 2012

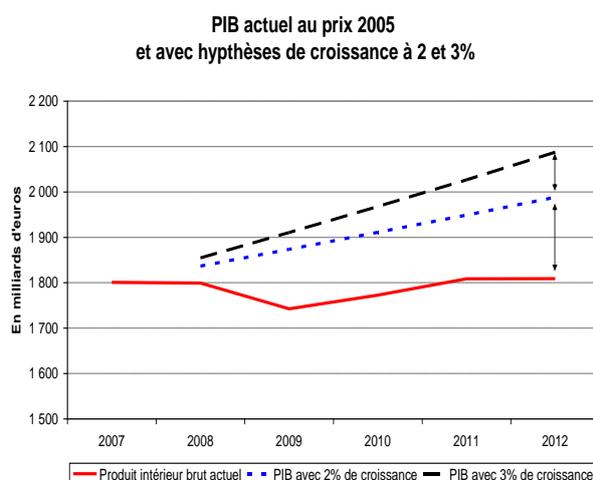
L'ensemble de l'économie

En 2012, en euros constants, c'est-à-dire après la prise en compte de la hausse des prix à la consommation, le produit intérieur brut (PIB) stagne, après avoir progressé de 1,7 % en 2010 et de 2,0 % en 2011.

Pour mesurer l'importance de ces données, on notera que si l'économie française avait atteint croissance de 2 % par an entre 2008 et 2012, soit le taux moyen de la croissance sur les deux dernières décennies, le montant du PIB serait supérieur de 180 Mds € par rapport à la situation actuelle.

Si le taux annuel de croissance avait été de 3 %, le surplus du PIB serait de 280 Mds €.

On mesure ici l'ampleur des manques à gagner et l'enjeu du soutien de l'activité économique.



Lecture du graphique : La courbe en pointillés retrace l'évolution du PIB si son taux de croissance avait été de 2 %. La courbe au-dessus, si ce taux de croissance avait été de 3 %.

Source : Insee, Comptes nationaux.

Encadré 1

Quelques données relatives aux comptes de la Nation

Montant du **PIB** : 2 032 Mds €.

Montant de la **consommation** des ménages : 1 130 Mds €.

Montant de l'**investissement** :

- Entreprises non financières : 208 Mds € ;
- Etat et collectivités : 64 Mds € ;
- Ménages : 110 Mds €.

Source : « Comptes de la Nation », 2012, *Insee première*, n° 1447, mai 2013.

Les ménages

La consommation

La consommation des ménages baisse en 2012 de 0,4 % en euros constants. **C'est la baisse la plus importante depuis l'après-guerre.** En effet, depuis l'après guerre la consommation des ménages n'avait baissé qu'une seule fois, en 1993 (- 0,2 %).

Le pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat du revenu disponible, c'est-à-dire l'ensemble des revenus salariaux, allocations... reçus, après paiement des impôts, diminue de 0,9 %.

Cette évolution est mesurée pour l'ensemble des ménages. Compte tenu de la croissance de la population, le pouvoir d'achat au niveau individuel, soit le pouvoir d'achat par « unité de consommation », recule de 1,5 %, alors qu'il était stable en 2011. **C'est la plus forte baisse depuis 1984 (-1,9 %).**

Il faut souligner que ce sont des évolutions « en moyenne », intégrant aussi bien la situation des professions libérales que celle des entreprises dites « individuelles ». En réalité, la majorité des salariés, des privés d'emploi et des retraités sont confrontés à une baisse plus importante de leur pouvoir d'achat que ne le laisse croire le chiffre de -0,9 %.

Pour la première fois, les pensions des « jeunes retraités », c'est-à-dire ceux qui partent à la retraite, sont inférieures à celles des générations précédentes.

La masse salariale

La masse salariale nette reçue par les ménages ralentit à + 1,6 %, après + 2,5 % en 2011. Ce ralentissement reflète le recul de l'emploi (- 0,2 % après + 0,4 % en 2011) et le fléchissement du salaire moyen net par tête (+ 1,9 % après + 2,2 % en 2011).

L'emploi diminue tandis que la précarité et le chômage augmentent

Ces enjeux demeurent une préoccupation majeure.

Contrairement à ce qui est souvent dit, le « marché du travail » en France est largement flexibilisé. Le CDI ne protège plus les salariés contre les licenciements ; deux emplois nouveaux sur trois sont à durée déterminée. La loi dite de

« sécurisation de l'emploi », qui fait suite à l'ANI de janvier 2013, ne fait qu'aggraver la situation.

La situation des jeunes est surtout préoccupante : en moyenne un jeune occupe son premier emploi à l'âge de 23 ans ; un emploi en CDI à l'âge de 28 ans. Il convient cependant de tenir compte de l'allongement de la durée des études, ce qui conduit à une arrivée plus tardive des jeunes sur le « marché du travail ».

Les entreprises

Investissement

Au niveau de l'ensemble de l'économie, l'investissement diminue de 1,2 %. Son niveau est ainsi inférieur de 7,5 % à celui de 2007.

Dans les entreprises non financières (industrie et services hormis banques et assurances), l'investissement baisse de 2,1 %. Le recul concerne en particulier les investissements en construction (- 2,1 % après - 0,3 % en 2011) et en matériels de transport (- 11,0 % après + 14,3 % en 2011).

La baisse de l'investissement concerne également les ménages (- 0,3 % après + 2,4 % en 2011), notamment en services liés au marché de l'immobilier.

Il en est de même pour les administrations publiques (- 0,5 % après + 0,2 % en 2011).

Taux de marge des entreprises

L'excédent brut d'exploitation (EBE ¹) se contracte (- 1,5 %), après une stabilité en 2011.

Le taux de marge (EBE/valeur ajoutée) perd 0,8 point par rapport à 2011 pour s'établir à 28,4 %.

L'Insee note que le taux de marge des entreprises en 2012 est « *le plus bas depuis 1985 (26,4 %)* ». Toutefois, les rédacteurs omettent de rappeler que le taux de marge de ces mêmes entreprises était de 23 % en 1981 et qu'il a grimpé à 32 % en 1989 (voir le point suivant).

Il faut aussi rappeler que ces chiffres représentent des taux moyens pour l'ensemble des sociétés non financières. Cela ne veut pas dire que toutes les entreprises se retrouvent dans la même situation. En effet, le taux de marge varie notablement selon secteurs, selon la taille des entreprises, etc.

¹ EBE = Valeur ajoutée – (masse salariale + impôts liés à la production).

De plus, la baisse du taux de marge ne signifie pas nécessairement que la situation se dégrade pour les actionnaires : une baisse du taux de marge pourrait coïncider avec une hausse des dividendes versés aux actionnaires (cf. le point suivant).

Face aux arguments patronaux, porter le débat sur le fond du problème : ce qui pose problème ce n'est pas le travail, mais la rémunération exorbitante du capital

Le patronat met en avant ce recul récent du taux de marge pour justifier ses politiques antisalariales et antisociales. Le gouvernement prête une oreille attentive à cet argument.

C'est un argument fallacieux.

Rien d'anormal si, en pleine crise, le taux de marge des entreprises se dégrade. Il faut donc poser la question non de façon conjoncturelle, qui plus est dans une conjoncture dégradée, mais sur le long terme.

Le taux de marge de ces entreprises était de 23 % en 1981. Il a atteint 32 % en 1989. Autrement dit, au cours des années 1980, le taux de marge des entreprises a augmenté de presque 10 points (inversement, la part des salaires dans la valeur ajoutée a baissé d'autant).

La vraie question est donc la suivante : qu'on fait ces entreprises de ces marges améliorées ?

Ont-elles créé des emplois ? La réponse est non, car le chômage a augmenté.

Ont-elles augmenté leurs investissements ? La réponse est aussi négative, car le taux d'investissement (le ratio de l'investissement sur la valeur ajoutée) n'a pas augmenté.

L'amélioration du taux de marge a donc profité principalement aux actionnaires et aux propriétaires des entreprises.

Si le Medef se plaint aujourd'hui de la dégradation du taux de marge des entreprises, c'est parce qu'il craint qu'il y en aurait moins pour les actionnaires.

Quelques données relatives aux sociétés non financières

En milliards d'euros	1981	2007	2011
Valeur ajoutée	239,8	965,8	1006,5
Masse salariale	174,9	613,4	665,3
Excédent brut d'exploitation (EBE)	55,4	306,5	293,2
Investissement	46,3	190,5	199,1
Intérêts versés	26,7	101,0	73,6
Dividendes versés	12,4	229,9	225,1
Coût du capital (= dividendes + intérêts)	39,1	330,9	298,7

Source : Insee, comptes nationaux.

en %	1981	2007	2012
Masse salariales/ VA	72,9	63,5	66,6
Taux de marge (EBE/VA)	23,1	31,7	28,4
Taux d'investissement (Investissement/VA)	19,3	19,7	19,4
Dividendes /VA	5,2	23,8	22,5
Dividendes / masse salariale	7,1	37,5	33,8

Source : Insee, comptes nationaux.

Que signifient ces chiffres ?

✓ La part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises a reculé de presque 10 points entre 1981 et 2007 (en fait entre 1982 et 1989).

Chaque point de la valeur ajoutée de ces entreprises équivaut à 10 Mds € par an. En 2012, par rapport à 1981, les pertes pour les salariés de ces entreprises représentent 70 Mds €.

✓ L'effort d'investissement des entreprises eu égard à l'évolution de la valeur ajoutée reste inchangé ; *idem* en ce qui concerne l'évolution des dividendes.

✓ La part des dividendes versés aux actionnaires dans la valeur ajoutée a été multipliée par presque 5.

✓ Le montant de dividendes versés aux actionnaires par rapport à la masse salariale a été aussi multiplié par presque 5.

Pour 100 euros de masse salariale, les actionnaires recevaient 7 euros de dividendes en 1981 ; ils en perçoivent aujourd'hui 34.

Quelle conclusion tirer de ces constats ?

1. Contrairement à ce que prétendent le patronat et les libéraux, les profits d'aujourd'hui ne font ni les investissements de demain ni les emplois d'après-demain. **Les profits d'aujourd'hui font les profits de demain et les superprofits de lendemain.**

2. Pour changer les choses et sortir de la crise, il faut valoriser le travail, c'est-à-dire :

- ✓ Créer des emplois stables et les sécuriser ;
- ✓ Augmenter les salaires, pensions et minima sociaux ;
- ✓ Améliorer l'organisation et les conditions de travail ;
- ✓ Etablir une sécurité sociale professionnelle ;
- ✓ Augmenter l'investissement pour la formation des salariés, pour la recherche-développement, dans les équipements...

Encadré 2

La financiarisation de l'économie et la hausse des dividendes

La part des dividendes versés aux actionnaires dans la valeur ajoutée est passée de 5 % au milieu des années 1980 à 24 % aujourd'hui. Les chiffres varient selon sources et approches.

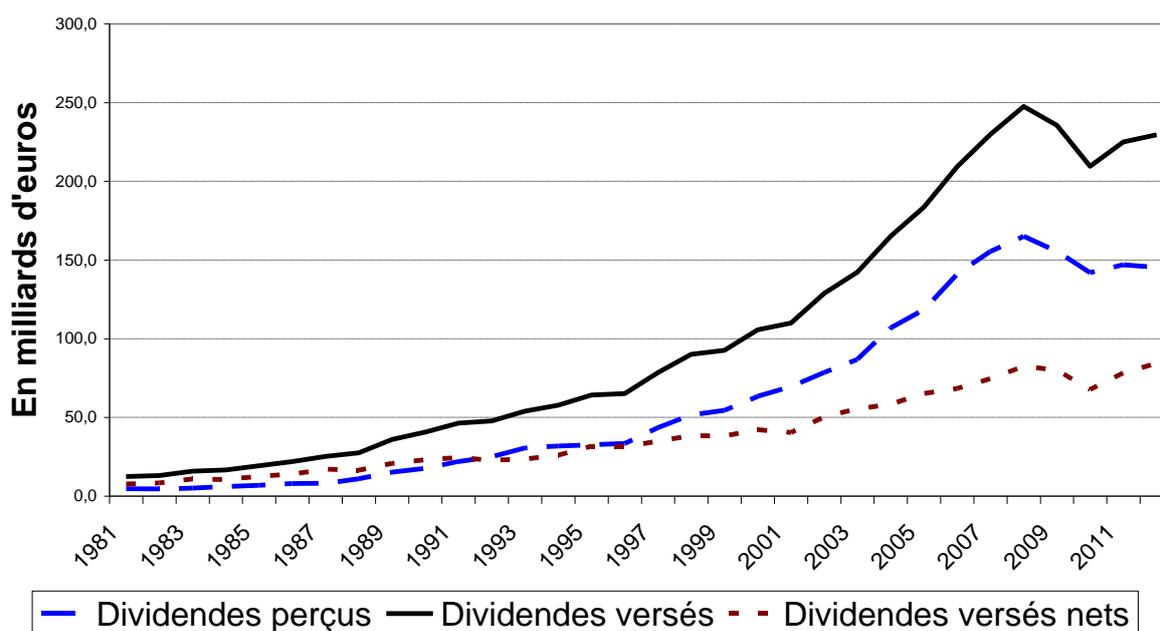
Dividendes versés et perçus

Pour minimiser la gravité de la hausse de la part des dividendes dans la valeur ajoutée, le patronat et les libéraux arguent que les entreprises perçoivent également des dividendes. Il faut donc, disent-ils, prendre en compte les dividendes nets, c'est-à-dire ceux versés par les entreprises à leurs actionnaires nets de ceux qu'elles perçoivent en tant qu'actionnaires.

Cet argument est irrecevable : la hausse considérable des revenus financiers et particulièrement les dividendes perçus par les entreprises est une anomalie, une expression de la globalisation financière, de la financiarisation de l'économie.

Quoi qu'il en soit, le fait est que la part des dividendes versés nets de ceux perçus a aussi plus que doublé, passant de moins de 4 % au milieu des années 1980 à 9 % aujourd'hui.

Dividendes perçus et versés



Source : Insee, Comptes nationaux.

L'usage des dividendes

Défalquer les dividendes perçus de ceux versés gomme aussi la question de l'usage des dividendes perçus. Une partie de ces dividendes, et de façon plus générale une partie des sommes à la disposition des entreprises, est souvent utilisée pour le rachat des actions de l'entreprise elle-même. L'objectif de telles opérations est bien d'améliorer le taux de rentabilité par action, ce qui, théoriquement, devrait accroître la demande de ces actions et par voie de conséquence leur valeur sur les marchés financiers.

Qualifiée de « création de valeur », cette valorisation, cette hausse de la valeur des actions, ne coïncide pourtant pas avec une hausse de la valeur ajoutée, des biens et services pour répondre aux besoins sociaux. Au contraire, puisque ces fonds ne sont pas affectés au développement de l'emploi et des capacités de production, le rachat des actions de l'entreprise par elle-même s'oppose au développement du potentiel de création des richesses.

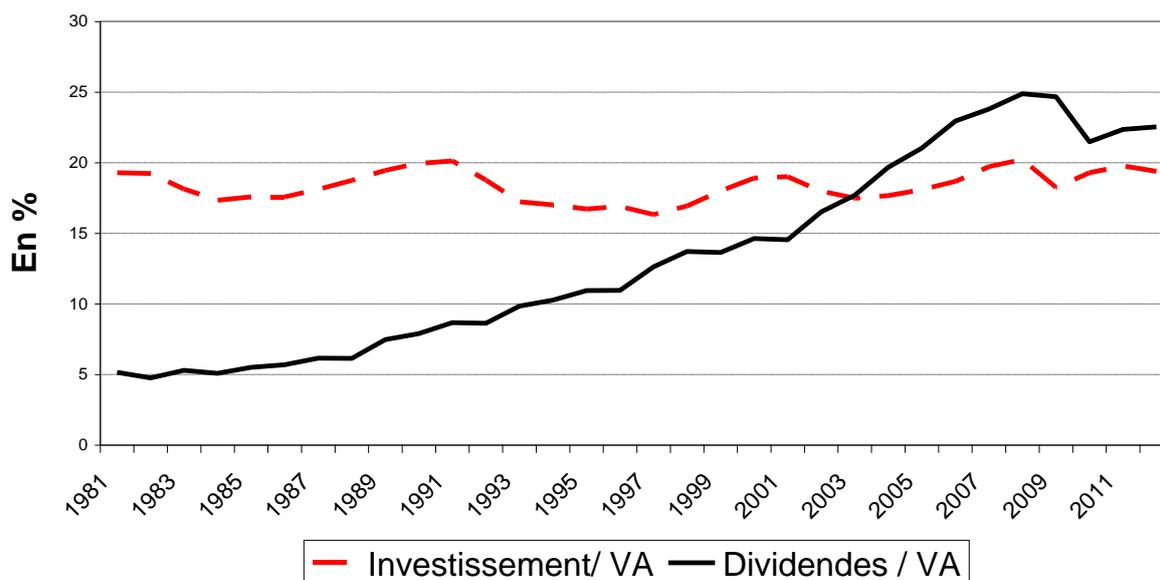
Les dividendes et les investissements

Il est aussi utile de comparer l'évolution des dividendes versés aux actionnaires avec celle de l'investissement.

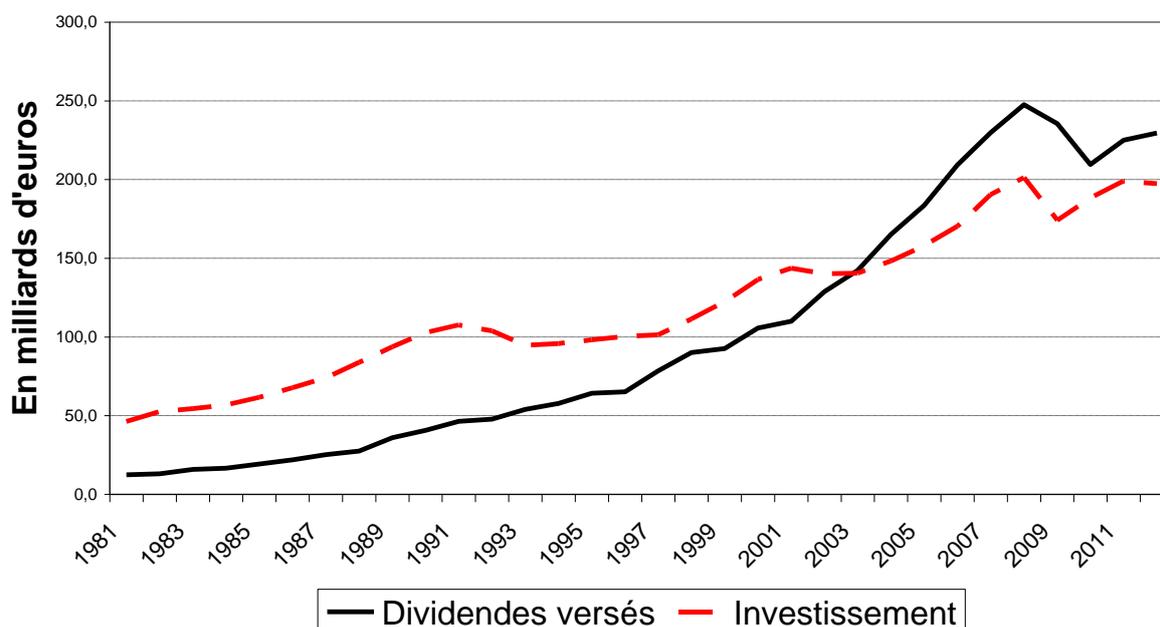
La doctrine libérale stipule que les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après-demain lendemain. Dans la littérature économique, cette idée est connue comme « théorème de Schmidt », du nom d'un ex-chancelier allemand. Or, les faits confirment le contraire : en dépit de la hausse de la part des dividendes dans la valeur ajoutée, la part des investissements dans cette même valeur ajoutée reste pratiquement stable.

Fait important, depuis 2003, le montant des dividendes versés aux actionnaires dépasse même celui des investissements.

Investissement et dividendes versés en % de la valeur ajoutée



Dividendes versés et investissement



Un examen non exhaustif de quelques mesures décidées par le gouvernement

Effets négatifs de la loi dite de « sécurisation de l'emploi » sur l'activité économique

En plus des atteintes contre le droit du travail, la loi qui fait suite à l'ANI de janvier 2013 aura aussi un impact négatif sur l'activité économique.

La consommation des ménages est le facteur clé de la croissance de l'activité économique (elle compte pour 55 % du PIB). Cette consommation dépend de plusieurs facteurs parmi lesquels le pouvoir d'achat et la confiance des ménages. La confiance des ménages dépend particulièrement de la situation de l'emploi et de la sécurité du travail.

L'ANI intensifie la précarité de l'emploi, avec des conséquences négatives importantes, parmi lesquelles les deux suivantes :

1°) Le développement de la précarité, la peur des licenciements affaiblissent le pouvoir de négociation des salariés et tire vers le bas les salaires et par là même, le pouvoir d'achat des ménages, ce qui a un impact négatif sur la consommation et sur l'activité économique ;

2°) Le développement de la précarité, la peur des licenciements accentuent également l'insécurité et affaiblissent la confiance des ménages. L'une des conséquences de cette défiance est, parmi les ménages qui peuvent le faire, la constitution d'une épargne de précaution, ce qui réduit la demande adressée aux entreprises.

Le CICE ou crédit d'impôt compétitivité – emploi : une mesure coûteuse

Décidé dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, cette mesure va coûter 20 Mds € par an.

Selon le Premier ministre, J-M. Ayrault, cette mesure vise à réduire le « coût du travail » de 6 % ; le gouvernement reste donc dans une logique patronale de baisse du coût du travail.

Il s'agit en fait d'un nouveau cadeau au patronat qui s'ajoute aux exonérations actuelles. Les patrons seront servis deux fois: à l'entrée (baisse de cotisations et à la sortie (baisse de l'impôt).

Le CICE a plusieurs effets pervers :

- ✓ Il profite surtout aux grandes entreprises, y compris dans les services ;
- ✓ Les donneurs d'ordre font pression sur les sous-traitants pour récupérer ces aides via une baisse de prix (pas pour les consommateurs, mais pour le donneur d'ordre).

Ce nouveau cadeau coûte particulièrement cher.

Selon le ministre de l'Economie, cela permet de créer 300 000 emplois.

Selon l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), le CICE devrait permettre de créer, au bout de 5 ans, environ 150 000 emplois, c'est-à-dire la moitié moins que ce que prévoit le ministre de l'Economie.

20 milliards d'euros par an / 300 000 emplois = 67 000 euros par emploi.

20 milliards d'euros par an / 150 000 emplois = 134 000 euros par emploi.

Quoi qu'il en soit, le CICE coûte trop cher. Il faut utiliser cet argent pour développer l'industrie et les services publics, créer des emplois dans les services qui manquent de personnel : éducation, santé, aide aux personnes âgées...

Aides aux entreprises

Deux rapports sont récemment sortis sur les aides : celui du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) remis en juin 2013 et celui du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), rendu public en mai 2013.

Le Conseil national de l'industrie (CNI) prépare aussi un troisième rapport.

La lettre de mission du CIMAP fixe l'objectif de trouver des économies de 1 à 2 Mds €. On voit bien que la MAP (modernisation de l'action publique) poursuit la même logique que la RGPP (révision générale des politiques publiques). De plus, elle réduit le champ des aides. Sont exclus, par exemple, les exonérations de cotisations sociales, le crédit impôt recherche (CIR), etc.

Le rapport de la Cour des comptes en 2010 évalue à 172 Mds € le montant des aides accordées aux entreprises par l'Etat et les collectivités. Les données plus récentes ne sont pas disponibles, mais tout donne à penser que les entreprises continuent de recevoir ces aides. A cela s'ajoutent de nouveaux cadeaux comme le CICE.

Au total, il n'est pas impossible que le montant des aides se rapproche de 200 Mds €. Le CIMAP prend un champ plus restreint (90 Mds €).

En dehors de la question du champ, les critères retenus pour évaluer les aides sont aussi critiquables. Ils portent essentiellement sur les souhaits patronaux. Le critère fondamental de l'emploi était totalement absent. Il a fallu l'intervention de la Cgt, soutenue par les autres organisations syndicales, pour que ce critère soit retenu, mais la façon dont il est abordé n'est absolument pas satisfaisante. En résumé, selon le projet de rapport (le rapport définitif est attendu pour le mois de juin) le critère de l'emploi est difficile à retenir.

La Cgt a évidemment contesté ces approches, à la fois sur le champ et sur les critères. Dans un courrier adressé au Premier ministre, Thierry Lepaon, secrétaire général de la Cgt, rappelle la démarche de la Cgt en la matière (voir encadré ci-dessous).

Encadré 3

La démarche de la Cgt concernant l'évaluation des aides publiques accordées aux entreprises

1. Sur les objectifs

Pour la Cgt l'objectif consiste à examiner de façon la plus pertinente l'efficacité des aides accordées aux entreprises en termes d'emploi, de reconquête de l'industrie, de promotion de la recherche-développement, de renforcement de l'appareil productif.

Pour nous, il ne s'agit absolument pas d'examiner les aides pour justifier des économies de 1 à 2 milliards d'euros, même si, à l'évidence, de nombreux indicateurs attestent de l'inefficacité ou, pour le moins, d'une très faible efficacité de certains dispositifs en fonction des objectifs cités plus haut.

2. Sur la définition et le champ d'analyse

Il importe que le rapport permette de lever toutes les ambiguïtés quant à la définition d'aide.

Si l'on peut être d'accord sur la définition des « aides » ou des mesures de « soutiens », il convient toutefois que ce rapport traite bien de **l'ensemble** des mesures et dispositifs fiscaux et sociaux accordés aux entreprises.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, il importe d'expliquer en quoi le groupe de travail ne retient pas la définition de la Cour des comptes dans son rapport de 2010.

Qu'il s'agisse du rapport du CIMAP ou celui du groupe de travail du conseil national de l'industrie (GT-CNI), les deux rapports doivent inclure l'ensemble des aides accordées aux entreprises. Ainsi, la complémentarité avec les travaux du COE est indispensable.

S'agissant du GT-CNI, il importe que le rapport examine l'ensemble des aides accordées aux entreprises du secteur industriel manufacturier en France, y compris le CIR, ainsi que des holdings de gestion ou des filiales financières (exemples les banques de crédit des groupes industriels, les filiales captant le CIR, etc.).

3. Sur les critères

La Cgt apprécie la volonté de mesurer l'efficacité des aides en fonction d'un certain nombre de critères. La définition des critères devient donc une question cruciale.

Comme nous l'avons souligné, tant au bureau du CNI qu'au GT-CNI et au comité de pilotage, pour la Cgt l'emploi constitue un critère fondamental d'évaluation de l'efficacité des aides. Il s'agit d'un ensemble de facteurs ayant trait au nombre d'emplois créés, à la nature du contrat de travail (CDD, intérim, etc.), voire à la durée du travail. La façon dont la question fondamentale de l'emploi est abordée dans le projet ne nous convient absolument pas.

Par ailleurs, les critères comme la compétitivité doivent être mieux définis. Pour la Cgt, l'avis du CESE sur la compétitivité pourrait constituer une référence.

Enfin les critères d'efficacité en termes de création d'emplois, de nature d'emplois et de contrat de travail (CDD, Intérim...) doivent figurer dans l'appréciation qualitative de l'efficacité des aides et mesures de soutien.

4. Sur la contractualisation et le contrôle

La question de la contractualisation des aides et des mesures doit être posée. En particulier, les projets de recherche public-privé doivent faire l'objet d'une contractualisation ciblée et évalués régulièrement.

Pour la Cgt, une meilleure efficacité des aides implique que l'ensemble des dispositifs fiscaux et sociaux soient soumis aux IRP, les CE par exemple, pour le contrôle en amont, pendant l'utilisation et en aval des fonds publics accordés aux entreprises.

Rapport signé par les organisations patronales, la CFDT, la CGC et la CFTC

Il s'agit d'un rapport long (172 pages) qui prétend proposer une stratégie économique pour que la France retrouve un haut niveau de croissance. Mais il néglige la nécessité d'établir un nouveau mode de développement économique et social, ce qui est autre chose qu'un « haut niveau de croissance ».

Malgré quelques exemples très précis, il est très général et les propositions empruntent des formulations vagues.

Le prisme quasi exclusif du rapport est celui de l'entrepreneur : il faut favoriser l'esprit d'entreprise, la prise de risque, l'innovation...

La vision du rapport est très patronale. Il comprend un certain nombre de revendications des entreprises vis-à-vis de la puissance publique ; dans ce cadre, il évoque un Etat stratège. En revanche, le développement des services publics (qui peut constituer un facteur de croissance économique) est très peu mentionné.

L'avenir économique du pays semble subordonné aux initiatives des entreprises et à un pilotage sur le mode du dialogue économique et social, l'Etat étant invité à soutenir ces perspectives.

Le rapport fait l'impasse complète sur la conjoncture économique et ignore la sous-utilisation actuelle des capacités de production (chômage massif, équipements sous-utilisés...). Or même s'il est utile d'investir pour préparer la croissance de demain, on voit mal ces investissements se réaliser tant que les capacités de production actuelles tournent au ralenti.

Il y a donc 5 grands absents dans ce rapport : les salaires, la consommation, la demande publique, les services publics, le financement². ■

² La prochaine note économique sera consacrée à une analyse détaillée de ce rapport.